

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 13 octobre à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Florence DURAND, Maire d'Ambialet.

Présents :

- Mme Florence DURAND
- M Jean-Pierre LEFLOCH
- M Jean-Marc SAUX
- M Bruno SÉGURA
- Jean-Yves ALIBERT
- Mme Patricia BEC
- M Claude BREIL
- Mme Laurence GANTIER
- M Jean-Marie GRAVIER
- M Didier ROUQUETTE
- Mme Sandrine ROUSTIT-CALVIERE

Absente :

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves ALIBERT est désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Compte rendu dernière réunion CCMAV
- ✓ Remplacement des photocopieurs école et mairie (fin de contrat de location)
- ✓ Urbanisme
 - Courrier de Mme MACDONALD
 - Dossier juridique en cours
- ✓ Panneau Pocket
- ✓ Abattage arbre Route de Bonneval
- ✓ Avenant bail location 23 route de Bonneval (nouveau IRL)
- ✓ Contrat groupe Centre de Gestion assurance des risques statutaires
- ✓ Prix des services 2021
- ✓ Ecole
 - Rentrée scolaire
 - Covid19
- ✓ Décision modificative
- ✓ Admission en non-valeur
- ✓ Exonération de la taxe foncière sur le non bâti (production biologique)
- ✓ Investissement :
 - Orientation budget 2021
 - Préparation des dossiers de demande de subvention
- ✓ Demande de subvention de fonctionnement Société Protectrice des Animaux du Garric

Madame le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour : modification simplifiée N°1 du Plan Local d'urbanisme Intercommunal, son et lumière (info), demande de déplacement coffret, Transfert pouvoir de police (info), repas aide sociale, droit de préemption urbain

1. Compte rendu dernière réunion CCMAV

Madame le Maire rappelle que chaque conseiller municipal a dû recevoir le compte rendu de la dernière réunion de la CCMAV en date du 18 juin 2020 dont l'ordre du jour était :

Vie institutionnelle :

Formalisation de l'accord des membres du Conseil pour la dématérialisation de l'envoi des convocations et des documents préparatoires,
Informations sur le fonctionnement institutionnel dans l'attente de l'installation du nouveau Conseil communautaire,
Informations sur les décisions prises par délégation par le Bureau et le Président,
Maintien ou modification des délégations de plein droit attribuées au Président dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire,

Budget/Finances :

Vote des comptes de gestion 2019 du Trésorier,
Vote des taux de fiscalité (taxes directes locales et taxe d'enlèvement des ordures ménagères), produit GEMAPI, tarifs de la redevance du service public d'assainissement non collectif,
Adoption des budgets primitifs 2020 pour le budget principal et les six budgets annexes,

Aménagement du territoire :

Point sur l'avancement des contrats bourg-centre d'Alban et de Villefranche d'Albigeois,
Points d'information,

Développement économique :

Régularisations foncières à la ZA Dolmen et ZA Bois,
Convention de partenariat CCMAV/Communes pour la réalisation de l'étude de définition pour
l'implantation de signalisation économique et touristique,
Aides Fonds de solidarité exceptionnel Occitanie volet 2 bis : convention de partenariat avec la Région
Occitanie et attribution d'aides aux entreprises,

- Aide pour la réalisation de supports de communication pour l'entreprise «Envols-Marqueterie»
de Rayssac,

Points d'information,

Services à la population :

Point sur la situation et les conséquences (économique, sociale, culturelle, ...) de la pandémie de
Covid-19,

Points d'information,

Culture/Loisirs :

Demandes de concours au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) auprès de la
Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC),

Points d'information,

Travaux/Environnement :

Attribution fonds de concours voirie 2019,

Points d'information,

RH :

Renouvellement des contrats de chargée de mission Urbanisme/Environnement et animatrice
Espace de Vie Sociale,

Ajustements de postes et modification du tableau des effectifs,

Attribution d'une prime aux agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la
continuité des services publics pendant la crise Covid-19,

Un autre conseil communautaire s'est tenu le 9 juillet 2020

Les membres du conseil communautaires sont :

Alban : Bernard LAFON, André BERTRAND, Ghislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT (Vice-Président)

Ambialet : Florence DURAND, Jean-Pierre LEFLOCH (Vice-Président),

Bellegarde-Marsal : Serge CAPGRAS (Vice-Président), Thérèse TRAVER, Jean-Paul ALRAN

Curvalle : Joël MARQUES, Yves LE POEC

Le Fraysse : Jean-Louis PUECH, Jean-Pierre LANNES

Massals : Michèle SAUNAL, (suppléant : Dominique CROS)

Miolles : Thierry VIEULES, (suppléant : Thierry ASTOULS)

Mont-Roc : Alain SEVERAC, (suppléant : Fabrice ALBERT)

Mouzieys-Teulet : Gérard PUECH, Colette VEROLLET

Paulinet : Marie-José ESCANEZ (Vice-Présidente), Patrick DAURELLE

Rayssac : Patrick CARAYON (Vice-Président), (suppléant : Claude BOUSQUET)

Saint-André : Jean-Luc ESPITALIER (Président), (suppléant : Monique PORCU)

Teillet : Sandrine SANDRAL, Olivier JUMÉZ

Villefranche d'Albigeois : Bruno BOUSQUET (Vice-Président), Arnaud SIRGUE-BEC, Vanessa RABAUD, Marie-
Line BRUNET et Valérie VITHE

N° DELIB13102020_1

2. Remplacement des photocopieurs école et mairie (fin de contrat de location)

Madame le Maire rappelle qu'actuellement nous louons les photocopieurs de l'école et de la mairie, le contrat arrivant à échéance en décembre nous avons demandé une offre à plusieurs fournisseurs :

- Sharp
- Ixeo
- TBC
- Copy sud
- Equasys
- Richou

Après avoir étudié les offres de chacun, nous vous proposons de prendre un contrat avec SHARP sur 5 ans au prix de 324 euros HT par trimestre pour les deux photocopieurs.

La maintenance (coût par copie) sera de 15.20 euros HT/mois en noir et blanc et 114 euros HT/mois en couleur.

Nous n'allons pas nous engager sur le nombre de copies réellement réalisées au cours des précédentes années compte tenu qu'on ne sait pas le devenir de l'office de tourisme qui se sert de la photocopieuse et à qui on répercute le coût de sa consommation.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer le contrat et l'ensemble des pièces nécessaires.

3. Urbanisme

- Courrier de Mme MACDONALD

Madame le Maire donne la Parole à Monsieur Jean-Marc SAUX qui fait lecture du courrier du Mme MACDONALD Cécile qui demande de réétudier le dossier.

Madame MACDONALD avait déposé un dossier de déclaration préalable pour demander la reconstruction à l'identique d'une maison, sa demande a été refusé compte tenu :

- Zone naturelle du PLUI
- Pas d'eau et Véolia indique qu'ils ne pourront pas faire de raccordement
- Chemin insuffisant pour les secours

Monsieur Jean-Marc SAUX fait lecture du règlement de la Zone naturelle

Après discussion le conseil municipal confirme le contenu de l'arrêté qui a été transmis qui répond à la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme sur notre commune.

N° DELIB13102020_2

- Dossier juridique en cours

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marc SAUX qui récapitule les dossiers juridiques en cours :

- Dossier pénal : Ce dossier est toujours en cours, après avis de notre avocate Madame le maire propose de saisir le tribunal le montant des honoraires de maitre Pascale MOLY serait de 1 512 euros.
- Dossier CAA de Bordeaux. la partie adverse à jusqu'au 16 octobre pour déposer leur dossier

Après discussion le conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à ce dossier.

N° DELIB13102020_3

4. Panneau Pocket

Madame le Maire présente l'application PanneauPocket c'est une application que toutes personnes peuvent télécharger afin de recevoir nos messages d'alertes et d'informations.

Les personnes qui sont intéressées pour recevoir ces messages devront télécharger l'application et s'inscrire à la ou les communes qui les intéressent. Puis ils reçoivent une notification instantanément sur leur portable pour toutes nouvelles alertes ou informations. C'est l'information qui vient à eux !

Pour la collectivité le coût est de 180 euros par an, après discussion le conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer le contrat et l'ensemble des documents nécessaires.

5. Abattage arbre Route de Bonneval

Nous avons été sollicités pour débiter un arbre en bordure du chemin du moulin de tougnou. Après discussion, l'arbre ne se trouve pas sur le domaine public et devra donc être débité par le propriétaire de la parcelle.

N° DELIB13102020_4

6. Avenant bail location 23 route de Bonneval (nouveau IRL)

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser un avenant concernant le bail du logement situé 23 route de Bonneval.

En effet, lors de la rédaction du bail il y a eu une erreur sur l'indice de référence. L'indice de référence applicable doit être le 3^{ème} trimestre 2018 soit 128.45 euros.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer l'avenant et l'ensemble des documents nécessaires à cette régularisation.

N° DELIB13102020_5

7. Contrat groupe Centre de Gestion assurance des risques statutaires

Le Maire expose que la commune d'Ambialet souhaite souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service. Il rappelle à ce propos :

-que la Commune a, par la délibération du 11.02.2020, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986,

-que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats de cette négociation et la décision du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 6 juillet 2020 de retenir l'offre du groupement CNP ASSURANCES – GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST, cette offre ayant été jugée économiquement la plus avantageuse après avis de la Commission d'appel d'offres du CDG,

Il propose en conséquence à l'assemblée d'adhérer au contrat groupe proposé et d'autoriser une délégation de gestion au Centre de Gestion du Tarn lequel peut assurer un certain nombre de missions de gestion dans le cadre du contrat d'assurance susvisé, en vertu de l'article 25 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ces missions étant définies dans la proposition de convention établie par le Centre de gestion.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 25 et 26;

VU le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU les articles L 140-1 et suivants du Code des assurances,

VU Code de la commande publique,

VU la délibération en date du 11.02.2020 relative à la participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel, pour la période 2021-2024, et mandatant le Centre de Gestion pour mener la procédure de marché pour son compte,

VU la négociation engagée par le Centre de Gestion pour la conclusion d'un contrat groupe pour le compte des collectivités intéressées et les résultats obtenus dans le cadre de la procédure concurrentielle avec négociation engagée,

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe d'assainissement	0.50 € m ³	0.60 m ³	0.60 m ³	0.70 m ³	0.70 m ³	0.70 m ³	0.70 m ³	0.70 m ³	0.70 m ³
Concession Cimetière	95 € le m ²	100 €/m ²	100 €/m ²	100 €/m ²	100 €/m ²	100 €/m ²	100 €/m ²	100 €/m ²	100 €/m ²
Colombarium									
Vente d'une case	650 €	650 €	650 €	650 €	650 €	650 €	650 €	650 €	650 €
Dépositaire au-delà de 2 mois	20 € par mois	20 € par mois	20 € par mois	20 € par mois	20 € par mois	20 € par mois	20 € par mois	20 € par mois	20 € par mois
Cantine									
Enfants	3.20	3.30	3.30	3.30	3.30	3.30	3.30	3.30	3.30
Adultes	5.80	5.90	5.90	5.90	5.90	5.90	5.90	5.90	5.90
Garderie	2.00	2.10	2.10	2.10	2.10	2.10	2.10	2.10	2.10
Droit de Place									
Cirque	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Camion Outillage	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Camion Autres	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Autres droit de place	3 € le m ²	3 € le m ²	3 € le m ²	3 € le m ²	3 € le m ²	3 € le m ²	3 € le m ²	3 € le m ²	3 € le m ²
Branchement électricité									
Branchement eau	5 €/jour	5 €/jour	5 €/jour	5 €/jour	5 €/jour	5 €/ jour	5 €/ jour	5 €/ jour	5 €/ jour
Taxe raccordement à l'égoût :	2 €/jour	2 €/jour	2 €/jour	2 €/jour	2 €/jour	2 €/jour	2 €/jour	2 €/jour	2 €/jour
<input type="checkbox"/> Terrassement HT									
<input type="checkbox"/> Fournitures matériel HT									
<input type="checkbox"/> Main d'œuvre HT	490.00 €	Remplacé par la PAC :	Remplacé par la PAC :	Remplacé par la PAC :	Remplacé par la PAC :	Remplacé par la PAC :	Remplacé par la PAC :	Remplacé par la PAC :	Remplacé par la PAC :
<input type="checkbox"/> Travaux supplémentaire mètre HT	200.00 €								
	95.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
	70.00 €		100 €/m ²	100 €/m ²	100 €/m ²	100 €/m ²	100 €/m ²	100 €/m ²	100 €/m ²

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité à ces nouveaux tarifs et autorise monsieur le maire à les mettre en application à compter du 1^{er} janvier 2021

9. Ecole

- Rentrée scolaire

Les enseignantes

- ✓ Mme ROBLES Sabine et sa remplaçante Mme TRICOIRE Lucie : TPS, PS, MS, GS, CP
- ✓ Mme COMBES Anaïs : le CE1, CE2, CM1, CM2

L'effectif :

- ✓ 23 élèves (classe des petits)
- ✓ 16 élèves (classe des grands)

- Covid19

Au vu du protocole sanitaire transmis par l'académie nous accueillerons tous les élèves en respectant au mieux la distanciation. La cours a été divisée en deux (une partie pour chaque classe). Au niveau de la cantine les deux classes ne seront pas mélangées.

Le protocole de nettoyage reste identique.

N° DELIB13102020_7

10. Décision modificative

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2020

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
65 / 6541	Créances admises en non-valeur	3 177,00	
011 / 615232 / EP	Réseaux		3 177,00
041 / 20411 / OPFI	Biens mobiliers, matériel et études	14 857,00	
Total		18 034,00	3 177,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 21538 / OPFI	Autres réseaux	14 857,00	
Total		14 857,00	0,00

N° DELIB13102020_8

11. Admission en non-valeur

Monsieur le maire fait lecture d'un état de non-valeur transmis par la trésorerie pour un montant de 3 176.91 €. Cette dette concerne notamment un locataire partie, une location de salle et une dette cantine sur les années 2017,2018, 2019.

Après discussion le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à Signer l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier

N° DELIB13102020_9

12. Exonération de la taxe foncière sur le non bâti (production biologique)

Madame le Maire expose au conseil municipal que La Chambre d'agriculture du Tarn nous informe d'un dispositif fiscal national inscrit au Code général des impôts, visant à soutenir les nouvelles fermes engagées en agriculture biologique, par une exonération temporaire de la taxe sur le foncier non-bâti (TFNB).

Les Communes peuvent exonérer, pour une durée de 5 ans, la taxe sur le Foncier non-bâti pour les terrains agricoles exploités en mode biologique. Pour cela, une délibération doit avoir été prise par le Conseil Municipal de la Commune. L'exonération ne concerne que la part de la taxe revenant à la collectivité ayant délibéré. Elle est applicable à compter de l'année qui suit celle au titre de laquelle, une attestation d'engagement d'exploitation suivant le mode de production biologique a été délivré pour la première fois par un organisme certificateur agréé.

A ce jour, cette exonération concerne sept Communes dans le Tarn.

Après discussion le conseil municipal n'est pas favorable à :

Voix Pour : 0, Absentions : 4 Contre : 4

13. Investissement :

- Travaux de voirie 2020

Monsieur Bruno SÉGURA indique que nous ne ferons pas en 2020 la partie Cureye 2 pour un montant de 7 220.70 euros compte tenu qu'il faut attendre que la chaussée se tasse.

Atelier1 pour 777.85 euros Ht et Atelier2 pour 8 829.24 euros HT ne se feront pas non plus en 2020

Par contre pour réaliser l'élargissement du Chemin de la Curève le montant estimatif est de 9 606.51 euros HT et si on veut en profiter pour mettre en attente des gaines et chambre de tirage pour la fibre il faut ajouter un complément de 6 109.44 euros HT pour 750 m.

Après discussion le conseil municipal n'est pas favorable à la mise en place de gaine et chambre de tirage qui devrait être pris en charge par SFR qui a pris le marché d'installation de la fibre.

- Orientation budget 2021
 - Amélioration énergétique bâtiment mairie
 - Effacement réseau condomine et ville basse

- Préparation des dossiers de demande de subvention

Madame le Maire propose de réunir la commission travaux afin de déterminer les travaux à faire et demander les devis afin de déposer les dossiers de demande de subvention

14. Demande de subvention de fonctionnement Société Protectrice des Animaux du Garric

Nous avons été sollicités par la SPA du Garric pour une aide complémentaire en 2021 notamment par rapport aux dommages dont ils ont été victime en 2020 et afin de payer le fonctionnement de l'ordre du 210 à 570 euros. Après discussion le conseil municipal n'est pas favorable à cette demande. Madame le Maire rappelle que nous conventionnons avec eux pour pouvoir bénéficier de leur service lorsqu'on trouve des animaux errants et qu'on les apporte dans leur établissement. Le coût est de 650 euros par an.

15. Modification simplifiée N°1 du Plan Local d'urbanisme Intercommunal

Suite à la délibération du conseil communautaire en date du 30 janvier 2020 prescrivant la procédure de modification simplifiée n°1 du PLUi,

La CCMAV a engagé une modification simplifiée n°1 de son PLUi, les documents décrivant cette modification vous parviendront dans les prochains jours.

Le conseil municipal devra se prononcer dans les 15 jours si ils souhaitent s'opposer à cette modification.

16. Son et lumière (info)

La parole est donnée à Jean-Marie GRAVIER :

La borne du son et lumière a fonctionné du 1^{er} juillet au 27 août 2020. Elle est restée seulement 9 jours sans aucune utilisation. Il y a eu 539 séquences de lancées environ 200 de moins que 2019.

La connexion par smartphone a été utilisée 55 fois dont 30 fois le 4 août.

Le spectacle complet n'a été lancée que 108 fois et n'a pas toujours été visionné jusqu'au bout.

17. Demande de déplacement coffret

Nous avons été sollicité par un nouveau habitant de la Commune qui en achetant plusieurs parcelles (2388, 2390, 2477) situés 13 rue St Eloi se retrouvent avec un coffret d'éclairage public entre les deux parcelles. En effet, auparavant les deux parcelles étaient à deux propriétaires différents et ce coffret avait été positionné entre les deux parcelles.

Après discussion le conseil municipal demande de vérifier si le coffret est bien à la mairie et qu'on demande un devis pour déplacement d'ouvrage.

18. Transfert pouvoir de police (info)

Lors du Comité des Maires du 16 septembre dernier, nous avons fait un point sur les modalités d'opposition au transfert automatique de pouvoirs de police spéciale au Président de la CCMAV.

A l'occasion de cette réunion, les Maires souhaitent conserver tous ces pouvoirs de police, à l'exception de celui relatif à la réglementation de la collecte des déchets puisqu'il s'agit d'une compétence pleine et entière de la CCMAV. Un arrêté a donc été pris en ce sens.

19. Repas aide sociale

Compte tenu du contexte Covid, le repas ne pourra pas avoir lieu en 2020, après discussion il est décidé de faire un colis à chaque personne bénéficiaire en lieu et place du repas. La commission se réunira le 21 octobre 2020 à 10 h 00 afin de préparer ce colis.

20. Droit de Prémption Urbain

Monsieur Jean-Marc SAUX informe le conseil municipal de la vente dans les prochains mois d'une parcelle soumise au droit de préemption urbain, qui pourrait potentiellement intéresser la commune. Après discussion le conseil municipal est favorable que l'on exerce le DPU, le conseil municipal sera sollicité lors la demande de DPU nous sera transmise.